Demandes prébudgétaires 2023-2024



Table des matières

Présentation de l'Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec (AFDICQ)	1
État de situation de l'industrie de la cuisine du Québec	1
Prévoir un ralentissement de l'industrie de la construction	3
Mettre en place un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle	3
Contribuer à l'achat local	6
Soutenir les entreprises qui souhaitent développer leur commercialisation numérique	6
Soutenir les initiatives qui mettent de l'avant les produits manufacturiers québécois tels que le se « Signée Québec ».	ceau 7
Moderniser les industries manufacturières	8
Bonifier le crédit d'impôt pour investissement et financer l'implantation de la machinerie	8
Combler la pénurie de main-d'œuvre	10
Contribuer à garder nos ressources expérimentées en poste	11
Bonifier le réseau de conseillers régionaux en immigration afin de mieux soutenir le secteur manufacturier	12
Bonifier le financement des organismes communautaires œuvrant à l'intégration des immigrant	
la société québécoise	13
Conclusion	14

Présentation de l'Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec (AFDICQ)

L'Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec (AFDICQ) est une organisation regroupant quelque 216 membres, dont une centaine de manufacturiers et détaillants d'armoires de cuisine et de salle de bains ayant à cœur le milieu manufacturier québécois.

Née en 1981 de la fusion entre deux associations partageant des buts communs, l'AFDICQ est la seule organisation représentant ce secteur de l'économie québécoise. L'objectif de l'AFDICQ est de participer au succès des industries spécialisées en armoire de cuisine et de salle de bain et en ébénisterie. Aujourd'hui, le travail effectué par les membres de l'AFDICQ représente 75 % de la production québécoise annuelle de l'industrie de l'armoire de cuisine.

Depuis 2015, l'AFDICQ a entrepris un virage important afin de faire croître davantage son industrie en réalisant une vaste Étude de marché qui lui a permis d'identifier les défis et les occasions de croissance pour les prochaines années auprès des consommateurs, des spécificateurs et des manufacturiers afin d'élaborer un nouveau plan de positionnement public.

Il est important de souligner que ce sont plus de 1 000 entreprises québécoises réparties dans toutes les régions du Québec qui soutiennent près de 14 000 emplois dans un secteur en pleine croissance. Les perspectives du marché de l'armoire de cuisine et la qualité des produits d'ici en font une industrie innovante et productive qui pourrait prendre d'importantes parts de marché en Amérique du Nord en recevant l'appui gouvernemental stratégique pour le faire.

L'industrie de la cuisine du Québec produit 1,3 milliard de dollars en livraison d'armoires par année. Cette dernière pourrait connaître davantage de croissance et de richesses pour les prochaines années en investissant et en innovant davantage dans les expertises technologiques de production, la commercialisation numérique et l'exportation de ses produits.

État de situation de l'industrie de la cuisine du Québec

Alors que l'industrie de la cuisine du Québec se portait relativement bien et qu'elle connaissait une croissance continue depuis quelques années, cette dernière a subi la crise sanitaire de plein fouet, à l'instar de l'ensemble de l'économie québécoise. Notre secteur a cependant rapidement repris pied lors de la reprise des activités sur les chantiers de construction et a même connu une activité supérieure à celle enregistrée avant la pandémie.

Cette croissance continue de l'activité au sein de notre secteur est liée à différents phénomènes qui touchent les consommateurs. Premièrement, nous notons une explosion des tendances des cuisines nouvelles et des matériaux nouveaux, les Québécois et Québécoises étant de plus en plus

nombreux à vouloir doter leur propriété d'une cuisine moderne et au goût du jour. Deuxièmement, de plus en plus de gens souhaitent aussi personnaliser leur cuisine et l'adapter à leurs besoins et usages. Troisièmement, le confinement et le télétravail ont poussé le consommateur à investir dans la rénovation résidentielle avec le budget généralement alloué aux voyages et aux loisirs divers.

Encore que l'industrie de la cuisine du Québec semble bien se porter à première vue, de nombreux enjeux demeurent et les entrepreneurs de notre secteur s'apprêtent à faire face à de nouveaux défis. C'est pourquoi nous exposons ces problématiques et souhaitons soumettre au Gouvernement du Québec des pistes de solutions efficaces et concrètes.

Les enjeux de notre industrie sont multiples et variés.

Depuis plusieurs années, l'industrie manufacturière québécoise des armoires de cuisine subit la variation de la devise canadienne qui provoque la hausse des coûts des matériaux importés et la baisse de la compétitivité des produits québécois sur le marché international. Notre industrie a cependant su s'adapter à cette instabilité du cours du dollar canadien en favorisant le développement de nouveaux produits qui se démarquent de la concurrence étrangère par leur qualité et design unique.

Partout, dans tous les salons de commerçants et expositions, les consommateurs et les clients étrangers soulignent la capacité de production efficace et rapide, le rapport qualité-prix et la qualité du produit fini. Cependant, comme le révèle le rapport synthèse de l'Étude de marché, « la principale faiblesse des manufacturiers québécois, selon les entrepreneurs ; les cuisinistes doivent investir dans la machinerie performante ».

La rencontre entre la créativité et la capacité de production de produits sur mesure ne peut se faire sans l'acquisition de nouvelles capacités technologiques et de ressources humaines bien formées.

Malheureusement, la pénurie de main-d'œuvre agit comme un boulet sur l'essor de l'industrie. Sans elle, nous progresserions encore plus rapidement : tous nos membres se plaignent de leur incapacité à répondre à la demande étant donnée la difficulté de recruter.

Pour pallier cette pénurie, nos membres souhaitent investir davantage dans la robotisation et la technologie, mais ont de la difficulté à se doter des ressources pour les opérer. Aussi, à cause de cette situation, les entreprises doivent souvent former elles-mêmes leurs nouvelles ressources. Ainsi, une part importante des énergies est consacrée à former sur place des employés, voire des ébénistes, pour effectuer la programmation des capacités de production. Cet effort stratégique n'est toutefois aucunement reconnu par les programmes de soutien à la main-d'œuvre des différents paliers de gouvernement.

La seule façon, selon nous, de demeurer compétitif est d'investir davantage dans le design technologique et les outils informatiques. Il serait opportun que le Gouvernement du Québec trouve une façon ou de nouvelles modalités pour encore mieux aider l'industrie. Nous faisons d'ailleurs quelques recommandations en ce sens dans le présent mémoire.

L'arrivée de grandes enseignes étrangères dotées de branding et de forces de mise en marché hors du commun sur le marché québécois a également eu un impact important sur l'activité des petites et moyennes entreprises de l'industrie de la cuisine du Québec. On pense notamment à l'ouverture à Québec d'un magasin d'une enseigne suédoise bien connue qui a permis à cette multinationale de pénétrer le marché de l'est du Québec. L'implantation partout au Québec de ce type d'enseigne menace grandement les petites et moyennes entreprises qui forment la majeure partie des fabricants et fournisseurs de l'industrie de la cuisine au Québec. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait opportun d'appuyer davantage notre secteur pour faire face à la concurrence des multinationales. Le soutien à l'exportation pour les PME et la promotion de l'achat local sont des avenues que nous suggérons au Gouvernement du Québec d'explorer.

Pour nous, il est indéniable qu'il faut agir pour assurer une croissance soutenue de l'industrie de la cuisine québécoise. C'est l'objectif poursuivi par les recommandations que nous vous soumettons.

Prévoir un ralentissement de l'industrie de la construction

Mettre en place un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle

Depuis l'autorisation de la reprise des chantiers de construction suite à la pandémie, les carnets de commandes des entrepreneurs et des détaillants n'ont cessé de se remplir et l'on a même observé une activité supérieure aux années prépandémiques en ce qui concerne l'industrie de la cuisine. Cependant, nous appréhendons un essoufflement de l'investissement dans la construction résidentielle au cours des prochains mois.

En effet, personne ne pense que la surchauffe actuelle puisse continuer éternellement. Plusieurs facteurs vont se conjuguer dans les prochains mois pour entraîner une baisse de la demande : montée de l'inflation, augmentation des taux d'intérêt, transfert des dépenses vers le voyage et les activités de loisirs plutôt que vers la rénovation résidentielle. Si chacun de ces facteurs pris séparément ne saurait avoir un impact important, la somme de tous ces petits impacts aura inévitablement des conséquences délétères sur les ventes de biens durables.

Le Registre foncier du Québec a récemment, en novembre 2022, publié des statistiques très inquiétantes¹:

- recul de 21,3 % des ventes immobilières par rapport en 2021 ;
- augmentation de 36 % de l'indice de difficultés financières en un an ;
- augmentation de 94,2 % des hypothèques légales de la construction.

Dans une étude économique publiée en octobre 2022, le Mouvement Desjardins s'exprime très clairement sur le sujet de la construction résidentielle² : « nous croyons toujours qu'un ralentissement important et généralisé de la construction résidentielle est inévitable compte tenu de la baisse marquée et généralisée des ventes et des achats de propriétés existantes observée jusqu'à maintenant au Canada ».

Une autre étude du Mouvement Desjardins publiée le mois suivant³ est plus précise encore sur l'enjeu de la rénovation résidentielle :

« Les dépenses de rénovation sont aussi affectées par la hausse des coûts de financement et elles ont amorcé une baisse au printemps, du moins en volume. Alors que la correction des prix sur le marché existant se poursuit, les coûts de construction et de rénovation sont encore à la hausse, contribuant ainsi à freiner l'activité. La remontée en cours des taux d'intérêt n'a pas encore produit le plein effet restrictif sur le marché immobilier résidentiel. Les ventes de propriétés, la construction neuve et les dépenses de rénovation seront par conséquent à la baisse au cours des prochains trimestres. »

Historiquement, quand ce secteur tire de la patte, le gouvernement réagit en proposant un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle. Quand viendra le temps de mettre en œuvre un crédit d'impôt pour soutenir la rénovation, il faudra cependant penser à l'ensemble du secteur et non se limiter à encourager les rénovations écoénergétiques au risque d'aggraver les distorsions induites par la volatilité de la demande. Priver les entreprises ayant le moins bénéficié des innovations récentes aurait des implications à long terme pour le développement du tissu industriel sur l'ensemble du territoire. Réduisant d'autant la capacité des entreprises à relever leurs défis technologiques grâce à des investissements.

L'AFDICQ demande que le gouvernement du Québec anticipe la baisse d'activité en mettant en place un incitatif fiscal pour maintenir la vitalité du secteur de la rénovation résidentielle tout en accélérant la relance économique du Québec en soutenant l'achat local.

En effet, en proposant un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle sous des conditions telles que l'enregistrement de l'entrepreneur ou de la compagnie de construction auprès de Revenu

¹ Tiré du site Internet du gouvernement du Québec, http://bit.ly/3H25NB5 consulté le 12 janvier 2023.

² Tiré du site Internet du Mouvement Desjardins, https://bit.ly/3ZxACEG, consulté le 13 janvier 2023.

³ Tiré du site Internet du Mouvement Desjardins, <u>https://bit.ly/3iHZ1H3</u>, consulté le 13 janvier 2023

Québec, on favorise la relance économique de la province tout en donnant un « coup de pouce » aux PME qui font face à la concurrence féroce des grandes enseignes étrangères installées au Québec.

Au-delà du soutien à l'industrie de la construction que ce programme permettrait d'offrir, les retombées économiques d'une telle mesure pourraient être conséquentes lorsque l'on envisage l'embauche de travailleur.se. s, l'enrichissement des PME québécoises et l'augmentation de la valeur des biens immobiliers engendrés par les travaux de rénovation effectués.

Aussi, en obligeant le consommateur à faire affaire avec un entrepreneur qualifié pour la réalisation de ses travaux et à faire appel à des services de proximité, le crédit d'impôt à la rénovation résidentielle permet de faire ressurgir un pan de l'économie souterraine et aussi de réduire l'empreinte écologique des Québécois.

De plus, nous souhaitons qu'une telle mesure s'adresse également aux propriétaires d'immeubles locatifs souhaitant rénover leurs unités en tout ou en partie. Le Québec est la province comptant le plus de logements locatifs au Canada, soit près de 866 600 unités appartenant à de nombreux petits locataires⁴. Cependant, il s'agit aussi du parc locatif le plus vieux au pays avec près d'un logement locatif sur trois qui nécessite des rénovations.⁵

C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle qui serait accessible aux propriétaires de biens en location inciterait ces derniers à réaliser les travaux nécessaires pour remettre à neuf leurs unités et ainsi améliorer l'état général des logements locatifs dans l'ensemble du Québec. Il s'agit là d'une revendication faite depuis longtemps par la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ)⁶. Ce crédit d'impôt pourrait donc à la fois profiter aux propriétaires en demande et aux entrepreneurs craignant un essoufflement de la consommation dans les mois à venir.

Dans le passé, le Québec a connu différentes moutures du crédit d'impôt à la rénovation résidentielle, dont le programme LogiRénov qui fut en vigueur d'avril 2014 à juillet 2015. Ce crédit d'impôt fut bénéfique à la fois pour les propriétaires effectuant des rénovations et pour les entreprises œuvrant dans les domaines concernés.

En 2009, le gouvernement fédéral avait lui aussi opté pour une mesure similaire en créant le Home Renovation Tax Credit alors que le contexte économique post-crise financière était similaire à celui que nous connaîtrons vraisemblablement en 2023 avec le ralentissement économique redouté. À l'époque, ce programme s'est avéré extrêmement populaire et efficace. Près de

⁴ Remarques et recommandations de l'APCHQ dans le cadre des consultations prébudgétaires du Gouvernement du Québec 2021-2022, https://bit.ly/34jX0GM, consulté le 16 décembre 2022

⁵ Ibid.

⁶ Pétition pour de meilleures conditions de rénovation, tirée du site de la CORPIQ, https://bit.ly/3ahcUW5, consulté le 16 décembre 2022

3 millions de Canadiens en ont bénéficié et il a généré une augmentation de 12 % des dépenses en rénovation résidentielle, soit près de 4,3 milliards de dollars en activité économiques.

Plus récemment, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a mis en place un programme chiffré à 30 millions de dollars appelé « Residential Construction Rebate Program » qui pourrait inspirer le gouvernement québécois. Il consiste en un rabais de 25 % (d'un maximum de 10 000 \$) sur le montant total d'un projet de rénovation dans la résidence principale.

L'AFDICQ se joint donc à de nombreux autres acteurs du secteur de la construction ayant fait cette demande. Selon nous, il serait en effet intéressant que le gouvernement du Québec mette en place un crédit d'impôt comme envisagé dans le passé et ailleurs au Canada et voit à l'optimiser en ajustant les dates de son application en fonction du cycle de production de l'industrie et de la période creuse qui est à prévoir à partir des prochains mois.

Contribuer à l'achat local

Soutenir les entreprises qui souhaitent développer leur commercialisation numérique

La crise sanitaire et le confinement ont mis en exergue les limites de l'achat local et démontré la nécessité pour les manufacturiers québécois de développer une vitrine numérique de leur savoirfaire unique. La pandémie que nous venons de passer nous a montré l'importance des interactions entre les entreprises manufacturières et les détaillants ainsi qu'entre les détaillants et les clients. La commercialisation en ligne et la numérisation des fonctions marketing doivent donc faire figure de priorités pour nos membres, comme elles le sont pour les bannières étrangères qui s'établissent chez nous.

Au Québec, moins d'une entreprise sur dix utilise un site transactionnel ou un site Web de tierces parties pour vendre ses produits ou services en ligne. D'ailleurs, une enquête réalisée auprès de nos membres nous a permis de faire le constat que le taux d'adoption de solutions numériques commerciales est très faible au sein du secteur des armoires de cuisine.

Actuellement, il existe déjà un projet qui permet aux entreprises de l'industrie du meuble et de la cuisine de moderniser leurs méthodes de commercialisation : le projet d'appui à la commercialisation du meuble et de l'armoire de cuisine (PACMAC). Les entreprises récipiendaires de cette initiative sont accompagnées par des experts pour créer ou mettre à jour un plans tratégique de commercialisation, développer des contenus virtuels et mettre en place un site Web transactionnel (B2B et B2C). Cette initiative perd son financement en 2024 et l'AFDICQ est assurée qu'il faut déjà commencer à réfléchir à la suite et au futur de la transformation numérique des entreprises québécoises en cuisine. Cette initiative a permis de faire ressortir le maillon faible de notre industrie en matière de commercialisation : le numérique.

C'est pourquoi nous pensons que des mesures doivent être mises en place par le gouvernement du Québec afin d'encourager et de soutenir les entreprises qui décident de prendre le virage vers la commercialisation numérique à long terme. Ces mesures doivent rendre plus accessible le développement de sites transactionnels pour les entreprises québécoises et permettre à ces dernières de produire du contenu virtuel et promotionnel adressé directement aux consommateurs locaux et internationaux.

L'AFDICQ demande au gouvernement de soutenir les manufacturiers québécois dans le développement de solutions numériques permettant la commercialisation et la promotion de leurs produits en ligne à long terme.

En matière de retombées économiques pour le Québec, les mesures de soutien de la commercialisation numérique des entreprises du secteur de la cuisine devraient contribuer à favoriser l'achat local et à réduire la concurrence entre les petites et moyennes entreprises québécoises et les géants étrangers implantés sur le territoire en permettant la mise en contact direct entre le détaillant et le consommateur. La mise en place de plateformes numériques de vente favoriserait également les exportations par l'amélioration de l'accessibilité des catalogues de produits d'entreprises québécoises pour les consommateurs et détaillants étrangers.

Soutenir les initiatives qui mettent de l'avant les produits manufacturiers québécois tels que le sceau « Signée Québec ».

Depuis le début de la crise sanitaire et économique, le gouvernement du Québec a démontré sa volonté de promouvoir l'économie locale et de mettre en valeur les produits d'ici. Nous pensons bien sûr à l'initiative du « Panier bleu » qui a permis de mettre en contact des consommateurs avec des producteurs et détaillants québécois, mais aussi au soutien supplémentaire de 2,5 millions de dollars à Aliments du Québec pour faire mousser sa campagne publicitaire qui a été annoncée en octobre 2019 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Un autre organisme soutenu par le gouvernement du Québec a suivi la même vision que l'AFDICQ porte vis-à-vis de l'achat local : Les Produits du Québec. Fondé en 2022, celui-ci « encourage l'économie d'ici et de reconnaître le savoir-faire québécois⁷ ». Malheureusement, l'industrie manufacturière, dont l'AFDICQ fait partie, ne sent pas attachée par ce sceau puisqu'il touche tous les types de produits qui peuvent provenir de notre Québec. Nos membres nous ont fait comprendre, dans les dernières années, l'importance que l'achat local avait pour eux, pour leurs clients et pour l'avenir de notre industrie, mais que Les Produits du Québec n'étaient pas l'idée qu'ils avaient d'un sceau 100 % québécois. Une réflexion s'est, ainsi, lancée au sein de notre organisme pour trouver la solution à cette problématique.

_

⁷ Tiré du site Internet Les Produits du Québec, https://bit.ly/3HVVPSE consulté le 20 décembre 2022.

Au sein de l'AFDICQ, nous croyons au potentiel et en la qualité des produits fabriqués au Québec et souhaitons également faire valoir ces derniers. C'est pour cela que nous avons créé un sceau pour notre industrie « Signée Québec — Cuisine et Salle de bain ». En créant le sceau, nous voulons positionner et promouvoir le savoir-faire québécois et favoriser l'achat local et régional. L'objectif de la démarche que nous avons lancé en 2020 est de faire connaître ces produits en soulignant le dynamisme, le professionnalisme et la qualité des produits d'ici.

Soulignons que l'AFDICQ a bénéficié, au cours des dernières années, d'un soutien financier de la part du gouvernement dans le cadre du déploiement du Sceau « Signée Québec — Cuisine et Salle de bain ».

Considérant le fait que le secteur manufacturier est un joueur incontournable de la relance économique du Québec et que ce dernier doit bénéficier d'appuis supplémentaires de la part du gouvernement dans ses efforts de promotion de l'achat local et de valorisation des produits d'ici, nous croyons qu'un renforcement des outils existant au premier rang desquels le Sceau « Signée Québec — Cuisine et Salle de bain » s'impose.

L'AFDICQ demande au gouvernement de soutenir davantage les initiatives de promotion de produits fabriqués au Québec, comme l'initiative « Signée Québec — Cuisine et salle de bain ».

Moderniser les industries manufacturières

Bonifier le crédit d'impôt pour investissement et financer l'implantation de la machinerie

Si les fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine utilisent et apprécient le crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation (généralement appelé crédit d'impôt pour investissement), ils sont également d'avis que celui-ci peut être amélioré substantiellement. L'objectif du crédit d'impôt est l'augmentation des investissements privés, ceux-ci ayant un effet direct, rapide et important sur la productivité des entreprises. Pour nos membres, investir dans ces équipements permet également de faire face à la pénurie de main-d'œuvre qui touche le secteur.

Rappelons qu'une entreprise admissible peut le demander à l'égard des frais admissibles qu'elle a engagés en excédent de 12 500 \$. Le taux du crédit d'impôt évolue selon la taille de l'entreprise (selon la valeur de son capital versé ; de 0 \$ à 250 M\$, de 250 M\$ à 500 M\$ et lorsque supérieure à 500 M\$) et selon son emplacement géographique.

Il existe plusieurs façons de bonifier le crédit d'impôt pour investissement.

Deux aspects du crédit d'impôt tel qu'il existe aujourd'hui s'attirent les principales critiques des membres de l'AFDICQ : le critère spécifiant que l'équipement doit être neuf au moment de son acquisition et les critères en ce qui a trait aux dates de commande, d'acquisition et d'installation.

Nos membres sont en accord avec le postulat gouvernemental selon lequel les investissements en matériel de fabrication et de transformation entraînent des augmentations de productivité.

Par contre, le calendrier fiscal n'est pas adapté au processus d'évaluation des équipements nécessaires, d'acquisition (souvent à l'étranger), d'adaptation, de paiement d'un acompte, de transport, d'installation et de paiement final. Comme c'est un processus qui s'étend généralement sur plusieurs mois (voire années), certains de nos membres ont eu la mauvaise surprise d'apprendre que certaines factures sont refusées parce qu'elles sont « dehors de l'exercice financier ». D'autres, découragés par la complexité des procédures et l'impossibilité de soumettre leur achat au calendrier dicté par la procédure de demande remboursement, décident tout simplement de ne pas recourir au crédit d'impôt à l'investissement.

L'AFDICQ demande de bonifier le crédit d'impôt pour investissement :

- en modifiant les critères en ce qui a trait aux dates de commande, de paiement du dépôt, d'acquisition et d'installation pour faire en sorte qu'il soit possible que le crédit soit fractionné sur deux années fiscales;
- en doublant le taux de base du crédit d'impôt (actuellement 5 %);
- en réduisant le montant du seuil des frais à 7 500 \$, qui est actuellement de 12 500 \$.

L'évolution des produits, le contrôle de la qualité et la réduction des coûts de production passent par l'innovation. Au Québec, l'industrie de la cuisine a fait de nombreux efforts sur le plan de la numérisation et de la robotisation de ses processus de fabrication.

Plusieurs activités ou programmes gouvernementaux contribuent à rendre intéressantes l'acquisition d'équipements de pointe et l'implantation de pratiques d'affaires permettant des gains de productivité (le financement des audits 4.0, notamment).

Dans la même lignée, le Financement Productivité innovation d'Investissement Québec — volet productivité « propose des modalités avantageuses et flexibles afin que vous disposiez d'une plus grande marge de manœuvre dans la planification et la mise en œuvre de projets innovants. 8 ».

À ce titre, le programme prend la forme d'un financement pouvant atteindre 100 % des dépenses admissibles du projet, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par projet. Malheureusement, les activités liées à la fonction ressource humaine ne sont pas admissibles. Pourtant, la formation de

-

⁸ Tiré du site Internet d'Investissement Québec, https://bit.ly/3v7XkFG consulté le 20 décembre 2022.

la main-d'œuvre est primordiale dans la réussite de toute activité de modernisation. Ceci est un exemple de plusieurs autres programmes reliés au gouvernement qui ne prennent pas en compte la réalité des entreprises et leurs besoins.

En effet, une fois les outils de production trouvés et achetés, il faut les tester, les adapter, former le personnel à l'utilisation de ces derniers et parfois même adapter la culture et le modèle d'affaires de l'entreprise. L'ensemble de ces éléments coûtent deux à trois fois plus cher que l'équipement lui-même.

L'AFDICQ demande de rendre les activités reliées à la fonction « ressources humaines » admissible aux programmes gouvernementaux soutenant les PME.

À titre d'exemple, le volet *Expansion des entreprises et productivité* du programme *Croissance économique régionale par l'innovation* administré par Développement économique Canada pour les régions du Québec inclut ce type de frais.

Combler la pénurie de main-d'œuvre

La pénurie de main-d'œuvre touche certains secteurs plus que d'autres. C'est le cas du secteur manufacturier qui a affiché une perte de 7,2 milliards de dollars à cause des pénalités et de la perte de ventes⁹. Les besoins tant en termes de nombre de travailleurs ainsi qu'en termes de qualification sont criants et les conséquences des déficits de main-d'œuvre se comptent déjà en milliards de dollars pour les PME tout autant que pour les grandes entreprises. La très grande majorité des entreprises du Québec sont présentement contraintes de refuser des contrats et de freiner leurs projets d'investissement par manque de personnel.

La pénurie de main-d'œuvre est la plus importante difficulté organisationnelle à laquelle nos membres font face au quotidien.

Qu'ils s'agissent de travailleurs spécialisés ou de main-d'œuvre peu qualifiée, l'entièreté de nos membres font face dans l'immédiat à une pénurie de main-d'œuvre et de compétences qui a été aggravée par la pandémie de COVID-19. Il est important de s'attaquer rapidement à cette problématique, car le manque de travailleurs entrave la croissance et limite la capacité des manufacturiers à innover et à investir dans la technologie nécessaire pour rester compétitive à l'avenir.

Nous savons que le gouvernement du Québec est attentif à la question de la pénurie de maind'œuvre dans le domaine manufacturier et que différentes avenues sont étudiées pour faire face à ce fléau.

Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec Demandes prébudgétaires 2023-2024

⁹ Tiré du site Internet Manufacturiers et Exportateurs du Québec, https://bit.ly/3G9EP9S consulté le 20 décembre 2022.

Nous restons cependant convaincus que cette problématique doit faire l'objet d'attention supplémentaire si l'on veut que les solutions envisagées par le gouvernement aient un impact conséquent et immédiat sur la réalité vécue par nos petites et moyennes entreprises qui souhaitent grandir, mais qui font face à une impasse.

Contribuer à garder nos ressources expérimentées en poste

Le Québec est la province où le taux d'emploi est le plus faible pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Dans un contexte d'accélération du vieillissement de la population au Québec et de grandes mutations du marché du travail, le gouvernement a reconnu à plusieurs reprises que le maintien ou le retour en poste des ressources expérimentées est une des avenues de solution à prioriser pour atténuer le déficit de main-d'œuvre.

Les employeurs doivent faire preuve de toujours plus de flexibilité en matière d'aménagement du temps de travail et d'écoute s'ils souhaitent conserver les travailleurs plus âgés plus longtemps. Ces adaptations peuvent être bénéfiques pour la productivité de l'entreprise, le transfert de compétences, la formation des nouveaux employés, le partage intergénérationnel et le renforcement de la culture d'entreprise. Néanmoins, leur mise en œuvre et leur gestion sont coûteuses humainement et financièrement.

L'AFDICQ demande de bonifier les modalités des crédits d'impôt sur la masse salariale pour les travailleurs et que les réductions de charges sociales pour les travailleurs de 60 ans et plus soient calculées sur la masse salariale globale de l'ensemble des travailleurs de 60 ans et plus.

Les employeurs ont certes leur rôle à jouer pour favoriser la rétention des talents, mais il est clair que le gouvernement joue, tout autant, un rôle important.

C'est sur cette base que le gouvernement a instauré le crédit d'impôt favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience pour les entreprises et le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière pour les travailleurs.

D'ailleurs, ces mesures fiscales semblent commencer à avoir des retombés positives. En effet, depuis 2019, c'est une augmentation de 12 % des aînés de plus de 65 ans qui sont encore sur le marché du travail grâce aux aides gouvernementales¹⁰.

Aujourd'hui, nous proposons un effort supplémentaire pour bonifier les mesures fiscales liées à l'attraction et au maintien en poste des travailleurs expérimentés et adapter ces mesures à la réalité de cette tranche de la population. En effet, plusieurs de ces travailleurs pourraient vouloir

¹⁰ Tiré du site Le Journal de Montréal, https://bit.ly/3jl1wPN consulté le 20 décembre 2022.

choisir de rester en emploi, mais seulement à temps partiel et pourraient être refroidis par les implications fiscales d'un retour en emploi.

L'AFDICQ demande donc au gouvernement de défiscaliser les heures de travail jusqu'à 20 heures par semaine pour les travailleurs de 65 ans et plus travaillant dans les régions où le taux de chômage est en dessous d'un seuil à fixer à la discrétion du gouvernement du Québec.

Le gouvernement devrait maintenant bonifier les modalités des crédits d'impôt sur la masse salariale pour les travailleurs de 60 ans et plus. Cela ferait en sorte qu'un nombre grandissant de travailleurs expérimentés demeurent en situation d'emploi.

Par ailleurs, plusieurs de ces travailleurs pourraient vouloir choisir de rester en emploi, mais seulement à temps partiel. Une façon de contribuer à ce que les entreprises acceptent mieux cette option serait que le gouvernement calcule dorénavant les réductions de charges sociales pour les travailleurs de 60 ans et plus sur la masse salariale globale de l'ensemble des travailleurs de 60 ans et plus, et non sur chaque employé individuellement.

L'AFDICQ demande au gouvernement de bonifier les modalités des crédits d'impôt sur la masse salariale pour les travailleurs et que les réductions de charges sociales pour les travailleurs de 60 ans et plus soient calculées sur la masse salariale globale de l'ensemble des travailleurs de 60 ans et plus.

Bonifier le réseau de conseillers régionaux en immigration afin de mieux soutenir le secteur manufacturier

L'AFDICQ se joint à la longue liste des organisations qui plaident que le recours à l'immigration doit faire partie intégrante de la gamme de solutions mise en œuvre par votre gouvernement pour pallier la rareté de la main-d'œuvre.

Ces derniers mois, notre association a tenu plusieurs ateliers au sujet du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Durant ces rencontres, nous avons pu entendre les témoignages de membres qui avaient entamé les démarches pour recruter un ou plusieurs travailleurs à l'international. Les intervenants ont tous relaté un processus complexe qu'ils ont été incapables de réaliser seuls. Face à la complexité des démarches d'immigration, certains ont même abandonné l'idée de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère entraînant des pertes considérables pour la société dans son ensemble hypothéquant d'autant le développement économique régional.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre tel que celui dans lequel nous nous trouvons actuellement, il est invraisemblable de penser que la complexité des procédures et une bureaucratie tatillonne puissent constituer des obstacles définitifs au recrutement international et à la croissance de nos entreprises. De plus, certains entrepreneurs qui prennent l'initiative de recourir aux services d'experts en recrutement international font parfois face à des firmes peu scrupuleuses qui n'hésitent pas à profiter de la situation pour gonfler leur prix tout en se positionnant en compétiteur des employeurs finaux faisant parfois jouer la concurrence à leur propre bénéfice. Toute une série d'intermédiaires du marché du travail émerge et met en compétition les entreprises pour l'accès à une main-d'œuvre de plus en plus rare. Une telle configuration désavantage grandement les PME qui ne peuvent assumer les coûts exorbitants de ce modèle.

L'AFDICQ demande au gouvernement de financer la mise en œuvre d'un réseau d'accompagnement en recrutement international spécifiquement pour les TPE et PME du secteur manufacturier québécois.

Un tel dispositif existe déjà dans le secteur agricole. En effet, il y a plusieurs années que l'Union des producteurs agricoles (UPA), via son réseau de centres d'emploi agricoles (CEA), a mis en place un service d'accompagnement des entreprises dans toutes les démarches liées à l'immigration allant du recrutement de travailleurs à l'international jusqu'aux tâches administratives tout en collaborant avec les organismes communautaires œuvrant à l'intégration des immigrants dans la phase finale d'accueil et de rétention des travailleurs en région. Un tel modèle pourrait facilement être étendu au secteur manufacturier et sur tout le territoire du Québec.

Bonifier le financement des organismes communautaires œuvrant à l'intégration des immigrants dans la société québécoise

Le Québec compte des dizaines d'organismes qui aident les immigrants lors de leur accueil tant en matière d'installation, d'intégration, de renseignements que de références. S'ajoutent à ceux-ci les organismes qui appuient la francisation des nouveaux arrivants.

La qualité de l'accueil et de l'intégration des immigrants dans la société québécoise est un élément crucial de la réussite des opérations de recrutement de personnel à l'étranger. Cet accueil repose, en partie, sur les épaules des organismes communautaires qui font un travail de titan dans des municipalités de toutes les régions du Québec. Le ministre connaît certainement le travail d'ABL Immigration qui contribue à une intégration interculturelle harmonieuse dans les Basses-Laurentides. On pourrait citer des cas semblables aux quatre coins du Québec. C'est un modèle que nous jugeons essentiel et qui devrait selon nous être soutenu davantage.

L'AFDICQ demande au gouvernement d'améliorer le financement des organismes communautaires d'aide à l'intégration des immigrants.

Conclusion

Le présent document représente une voie à suivre pour le gouvernement du Québec afin d'assurer une croissance soutenue à l'industrie de la cuisine québécoise. Les demandes exposées dans ce document sont raisonnables, n'engagent que très peu de fonds gouvernementaux et permettront à l'industrie de se maintenir parmi les plus profitables de l'économie québécoise, contribuant ainsi à l'amélioration de la balance commerciale nationale.

Il est donc nécessaire que le gouvernement soutienne ce secteur, notamment en l'aidant dans sa mise à jour technologique. Notre industrie représente des emplois de qualité, est présente dans presque toutes les régions du Québec et procure une visibilité importante aux entreprises de chez nous sur le marché américain. Afin de maintenir ces bons emplois et d'assurer la compétitivité des entreprises manufacturières québécoises, notamment par la modernisation de ses installations, l'AFDICQ fait ces recommandations au ministère des Finances dans le cadre des présentes représentations prébudgétaires :

- mettre en place un incitatif fiscal pour maintenir la vitalité du secteur de la rénovation résidentielle tout en accélérant la relance économique du Québec en soutenant l'achat local;
- soutenir les manufacturiers québécois dans le développement de solutions numériques permettant la commercialisation et la promotion de leurs produits et services en ligne;
- soutenir davantage les initiatives de promotion de produits fabriqués au Québec, comme l'initiative « Signée Québec Cuisine et salle de bain » ;
- bonifier le crédit d'impôt pour investissement :
 - en modifiant les critères en ce qui a trait aux dates de commande, de paiement du dépôt, d'acquisition et d'installation pour faire en sorte qu'il soit possible que le crédit soit fractionné sur deux années fiscales;
 - o en haussant le taux de base du crédit d'impôt (actuellement 5 %);
 - o en réduisant le montant du seuil des frais à 7 500 \$, qui est actuellement de 12 500 \$;
- rendre les activités reliées à la fonction « ressources humaines » admissible aux programmes gouvernementaux soutenant les PME ;
- défiscaliser les heures de travail jusqu'à 20 heures par semaine pour les travailleurs de 65 ans et plus travaillant dans les régions où le taux de chômage est en dessous d'un seuil à fixer à la discrétion du gouvernement du Québec;
- bonifier les modalités des crédits d'impôt sur la masse salariale pour les travailleurs et que les réductions de charges sociales pour les travailleurs de 60 ans et plus soient calculées sur la masse salariale globale de l'ensemble des travailleurs de 60 ans et plus;

- financer la mise en œuvre d'un réseau d'accompagnement en recrutement international spécifiquement pour les TPE et PME du secteur manufacturier québécois;
- améliorer le financement des organismes communautaires d'aide à l'intégration des immigrants.